

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 7-8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Juillet/Août 1946

N° 7/8

A propos de la politique suisse en matière de logements

Un bilan intermédiaire
qui est plutôt un règlement de comptes

*Réponse du délégué aux possibilités de travail
à M. Emile Klöti, conseiller aux Etats*

Monsieur le Conseiller aux Etats,

I

Dans le numéro 5, du mois de mai 1946, de la « Revue syndicale suisse », vous dressez un bilan intermédiaire de la politique suisse en matière de logements, bilan qui est plutôt un règlement de comptes avec les organes chargés de créer des possibilités de travail. Avant de croiser le fer avec vous, nous tenons à vous assurer, Monsieur le Conseiller aux Etats, que nous lisons toujours avec le plus grand intérêt vos commentaires sur le problème du logement, tant il est vrai que vous êtes à nos yeux, dans ce domaine, un expert dont l'autorité est incontestable et incontestée.

Le problème du logement a fait l'objet à plusieurs reprises, ces derniers temps, de critiques à l'adresse des autorités fédérales, ce qui se comprend dans une certaine mesure du fait qu'il s'agit en l'occurrence d'un problème d'une brûlante actualité et qui n'est pas encore résolu, alors que notre économie — non sans que le Conseil fédéral y ait un certain mérite — a traversé dans des conditions étonnamment favorables les années de guerre, comme aussi la période qui a suivi la fin des hostilités en Europe et dans le monde. Lorsque, au cours de la session de juin, un porte-parole du Parti socialiste suisse reprocha en termes violents au président de la Confédération de ne pas vouer suffisamment d'attention au